

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-2026****SÉANCE DU 25 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 21

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le treize février deux mille vingt-six.

**Présents :** MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, BICHON Angélique, MORIN Delphine, MOREAU Karine, SEUGNET Leila, CLAUSE Patrick, LÉBOUC Patricia, BERBUDEAU Éric, DUMAS FERNANDES Jacqueline, TRÉVIEN Sonia, GIRARD Jean-Pierre, MANCA Isabelle, ROUSSEAU Etienne.  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Pouvoirs :** M. URBANI Sébastien a donné procuration à M. CLAUSE Patrick,  
M. COUDERT Éric a donné procuration à Mme TREVIEN Sonia,

**Absents excusés :** Bertrand Dupont, Séverine Robin, Bruno Bocard, Sébastien Violleau, Dominique Veillon.

**Absent :** Magalie Le Goff,

**OBJET : AVENANT CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT ROCHEFORT Océan :**

**Vu** les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération de la Cuisine Rochefort Océan en date du 25 mai 2016 constituant un groupement local de commandes de Rochefort Océan pour la passation de marchés d'achat de denrées alimentaires entre les établissements de restauration collective,

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier cette convention afin de changer les références à l'ordonnance et au décret abrogés et remplacés par le code de la commande publique, d'intégrer un nouvel objet « achat de prestations environnementales » à la convention, de nommer un nouveau coordonnateur pour cet objet et de définir les missions de ce coordonnateur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter les modifications introduites par l'avenant à la convention d'adhésion au groupement local de commandes de Rochefort Océan pour la passation des marchés d'achat de denrées alimentaires et de prestations environnementales entre les établissements de restauration collective ainsi que la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan,**
- **D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention, et sélectionner les familles de produits en fonction de ses besoins et des propositions du groupement.**

**AR Prefecture**

017-211701461-20260225-D2026\_22-DE  
Reçu le 27/02/2026  
Publié le 27/02/2026

**Pour : 21**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Fait et délibéré en séance,  
Le 25/02/2026  
le Maire, Claude MAUGAN



Le secrétaire de séance,  
M. Arnaud DAUTRICOURT

Publiée le :